

# Assouplissements des mesures sanitaires à venir

**OBJECTIF: QUE LA PLUPART DES RÉGIONS SOIENT REVENUES AU PALIER ORANGE LE 31 MAI**

**OBJECTIF: QUE LA PLUPART DES RÉGIONS SOIENT REVENUES AU PALIER JAUNE LE 14 JUIN**

**OBJECTIF: QUE LA PLUPART DES RÉGIONS SOIENT REVENUES AU PALIER VERT LE 28 JUIN**

## FIN AOÛT

Fin du système de paliers de couleurs si la couverture vaccinale est de 75 % des 12 ans et plus ayant reçu deux doses

	21h30 – 5h	21h30 – 5h	Aucun	Aucun	
<b>Couvre-feu</b>	Dès le 28 mai, retrait du couvre-feu				
	Dès le 25 juin, allègement lors des rassemblements privés pour les personnes qui ont reçu 2 doses de vaccin				
<b>Activités privées de nature événementielle ou sociale dans un lieu public extérieur</b>	<b>Maximum de 8 personnes (distanciation et masque)</b>	<b>Maximum de 12 personnes (distanciation et masque)</b>	<b>Maximum de 12 personnes (distanciation)</b>	<b>Maximum de 50 personnes (distanciation)</b>	Assouplissements additionnels
<b>Activités de nature événementielle ou sociale dans une salle louée ou un lieu public intérieur</b>	✗	✗	<b>Maximum les occupants de 2 résidences (avec restrictions)</b>	<b>Maximum de 25 personnes (distanciation et masque)</b>	Assouplissements additionnels
<b>Bars</b>	✗	✗	<b>Maximum les occupants de 2 résidences (avec restrictions)</b>	<b>Maximum de 10 personnes (avec restrictions)</b>	
	Dès le 11 juin, ouverture des terrasses (avec restrictions) (maximum 2 adultes ou les occupants d'une même résidence)				
<b>Restaurants</b>	✗	<b>Maximum 2 adultes avec des enfants mineurs ou les occupants d'une même résidence</b>	<b>Maximum les occupants de 2 résidences</b>	<b>Maximum de 10 personnes</b>	
	Dès le 28 mai, ouverture des terrasses (avec restrictions) (maximum 2 adultes ou les occupants d'une même résidence)				
<b>Sports et loisirs intérieurs</b>	<b>Seul, à deux ou les occupants d'une même résidence – Installations ouvertes : patinoire, piscine et lieux pour la pratique du tennis et du badminton</b>	<b>Seul, à deux ou les occupants d'une même résidence – Installations ouvertes : toutes (incluant les gyms)</b>	<b>Groupe de 12 personnes (pratique sans contact) installations ouvertes : toutes (incluant les gyms)</b>	<b>Groupe de 25 personnes (pratique avec contacts brefs) Installations ouvertes : toutes (incluant les gyms)</b>	Assouplissements additionnels
<b>Sports et loisirs extérieurs</b>	<b>Maximum groupe de 8 personnes ou les occupants d'une même résidence (pratique sans contact)</b>	<b>Groupe de 12 personnes</b>			Assouplissements additionnels
	Dès le 11 juin, maximum groupe de 25 personnes (pratique sans contact et supervisée)				
<b>Salles de spectacles et cinémas (intérieurs et extérieurs)</b>	<b>Maximum 250 personnes</b>				
	Dès le 21 mai, cinéparcs				
	Dès le 28 mai, possibilité de faire plusieurs zones de 250 personnes dans les grandes salles intérieures et les stades extérieurs ayant des places assignées d'avance (maximum de 2500 personnes)				
<b>Événements publics extérieurs</b>	Dès le 25 juin, possibilité de tenir des festivals ou autres événements (maximum de 2500 personnes)				
	Augmentation des limites pour salles intérieures et événements extérieurs				
<b>Déplacements interrégionaux</b>	<b>Interdiction de se déplacer vers une région de palier jaune</b>	<b>Interdiction de se déplacer vers une région de palier jaune</b>	<b>Non recommandés vers d'autres régions</b>		
	Dès le 28 mai, levée de l'interdiction de déplacement vers une région de palier jaune (règles spécifiques vers les régions nordiques)				